

ASA AFP

2020-2021

**ASA 2 - Article 32**

mardi  
**10.11.2020**  
08h00-11h30



**Aide les client-e-s dans leur fonction d'élimination**  
Toilette intime aux porteurs de sonde vésicale à demeure  
- Changement d'uriflac - Examens urines et selles -  
Entraînement à la continence  
1.2

Avenir 33 - 2800 Delémont  
Salle A3 09 Libellule

mardi  
**10.11.2020**  
12h45-16h00



**Aide les client-e-s dans leur fonction d'élimination**  
Toilette intime aux porteurs de sonde vésicale à demeure  
- Changement d'uriflac - Examens urines et selles -  
Entraînement à la continence  
1.2

Avenir 33 - 2800 Delémont  
Salle A3 09 Libellule

mardi  
**01.12.2020**  
08h00-11h30



**Identifie les situations s'écartant de la norme et sollicite de l'aide**  
1.7

Avenir 33 - 2800 Delémont  
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

mardi  
**01.12.2020**  
12h45-16h00



**Identifie les situations s'écartant de la norme et sollicite de l'aide**  
1.7

Avenir 33 - 2800 Delémont  
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

mardi  
**22.12.2020**  
08h00-11h30

**Est conscient-e de ses ressources et de ses limites - sollicite au besoin l'aide de personnel qualifié**  
Préparation aux procédures de qualification  
**Manuel de formation obligatoire**  
6.1

Salle théorie OrTra jurassienne santé-social  
Molière 13 - 2800 Delémont

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

mardi  
**22.12.2020**  
12h45-16h00

**Est conscient-e de ses ressources et de ses limites - sollicite au besoin l'aide de personnel qualifié**

Préparation aux procédures de qualification

**Manuel de formation obligatoire**

6.1

Salle théorie OrTra jurassienne santé-  
social

Molière 13 - 2800 Delémont

---

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

## Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté et de SavoirSocial, 24 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 2 ans de formation d'aide en soins et accompagnement (ASA).

Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:

[www.ortraju.ch](http://www.ortraju.ch)

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :

[www.divssa.ch](http://www.divssa.ch) (école EMS2 à Delémont)

[www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html](http://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html)

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

[www.odasante.ch](http://www.odasante.ch)

[www.savoirsocial.ch](http://www.savoirsocial.ch)

[www.professionsante.ch](http://www.professionsante.ch)

[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

[www.mon-app.ch](http://www.mon-app.ch) (recherche places d'apprentissage)

[www.facebook.com/OrTra JU santé-social](https://www.facebook.com/OrTra_JU_santé-social)

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social  
(bâtiment orange – 1<sup>er</sup> étage)  
Rue de la Molière 13  
CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.